



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2025

Séance du 27 mars 2025

Délibération

PV n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 5 décembre 2024

Date de convocation :
14 mars 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

*Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 10

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Sonia MEIRHAEGHE.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Olivier GIRARDIN, Didier LEPRINCE, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Considérant que le procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est réuni le 5 décembre 2024, n'a fait l'objet d'aucune remarque ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration en date du 5 décembre 2024.

Fait le 02 AVR. 2025

Votes pour : 12

*Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY